

BAREME D'HONORAIRES
« TRANSACTION IMMOBILIERE »
Applicable au 01 avril 2025

Montant de la transaction (Net Vendeur)	Honoraires maximums TTC
De 0 à 150.000 €	8% avec minimum 5000 € TTC
De 150.001 € à 250.000 €	7% TTC
De 250.001 € à 350.000 €	6% ttc
De 350.001 € à 450.000 €	5% TTC
De 450.001 € à 600.000 €	4% TTC
Plus de 600.000 €	3.5% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociations et de constitution du dossier de vente.